



Nations Unies

**Rapport du
Groupe de travail de haut niveau
à composition non limitée sur
la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels · Cinquantième session
Supplément No 43 (A/50/43)**

Rapport du
Groupe de travail de haut niveau
à composition non limitée sur
la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquantième session
Supplément No 43 (A/50/43)



Nations Unies · New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL DE
HAUT NIVEAU À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. À la 28e séance plénière de l'Assemblée générale, le 12 octobre 1994, le Secrétaire général a fait une déclaration intitulée "Garantir à l'Organisation une assise financière viable"¹. À ses 85e et 86e séances, le 12 décembre 1994, l'Assemblée a tenu un débat général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, au titre du point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation"².

2. À la 94e séance plénière de l'Assemblée, le 23 décembre 1994, le Président de l'Assemblée, à l'issue de consultations intensives, a présenté à l'Assemblée le projet de résolution intitulé "Situation financière de l'Organisation des Nations Unies" (A/49/L.63), qui a été adopté, sans être mis aux voix, en tant que résolution 49/143 le 23 décembre 1994. Cette résolution se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant l'Article 17 de la Charte des Nations Unies,

Se déclarant profondément préoccupée par la situation financière de l'Organisation,

Notant les vues exprimées par les États Membres lors du débat général sur les difficultés financières de l'Organisation, qui résultent notamment du fait que les États Membres ne se sont pas acquittés ponctuellement et intégralement des obligations financières qui leur incombent à l'égard de l'Organisation,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, et de la déclaration qu'il a faite le 12 octobre 1994 à l'Assemblée générale sur la précarité de la situation financière de l'Organisation,

Notant également les vues exprimées par les États Membres lors de l'examen de la situation financière de l'Organisation en séance plénière au titre du point 10 de l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session,

Consciente qu'il est important et urgent de garantir à l'Organisation une assise financière viable,

Consciente également que des efforts de caractère politique sont requis pour surmonter les graves difficultés financières que connaît l'Organisation,

Réaffirmant le rôle qui revient à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale dans les domaines budgétaire et financier et l'importance qu'il y a à tout mettre en oeuvre en vue de parvenir à un accord aussi large que possible selon la pratique établie à la

Cinquième Commission et conformément à la résolution 41/213 du 19 décembre 1986,

1. Décide d'examiner de nouvelles mesures visant à garantir une assise financière saine et viable à l'Organisation;

2. Décide également de créer à cette fin un groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, assisté de deux vice-présidents;

3. Prie le groupe de travail de haut niveau de lui présenter, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux, faisant l'objet d'un accord aussi large que possible, afin qu'elle puisse l'examiner avant la fin de sa quarante-neuvième session."

Lors de l'adoption de la résolution, le Président de l'Assemblée a fait une déclaration, fondée sur les consultations intensives, dans laquelle il s'est référé au mandat du Groupe de travail³.

3. Le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies a tenu 39 séances du 20 janvier au 28 juillet 1995. À sa 1re séance, qui était présidée par le Président, M. Amara Essy, Président de l'Assemblée générale, il a élu M. Ernst Sucharipa (Autriche) et Mme Annette des Iles (Trinité-et-Tobago) à la vice-présidence. En application du paragraphe 3 de la résolution 49/143, le Groupe a présenté à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, un rapport intitulé "Rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies"⁴. Ce rapport rendait compte de l'examen des questions relatives à la situation financière auquel avaient procédé l'Assemblée générale en séance plénière et le Groupe de travail⁵. Pour les débats qu'il a tenus lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, le Groupe de travail était saisi d'un certain nombre de documents de travail, qui lui ont été communiqués à la demande d'États Membres. Les représentants du Secrétariat ont présenté oralement des compléments d'information.

4. Au paragraphe 33 de son rapport à l'Assemblée générale, le Groupe de travail a recommandé que l'examen des questions relevant de son mandat se poursuive au cours de la cinquantième session de l'Assemblée. Cet examen devait s'appuyer sur les travaux effectués au cours de la quarante-neuvième session, en vue de permettre à l'Assemblée générale de prendre en temps opportun les mesures voulues pour doter l'Organisation d'une assise financière viable à la mesure des défis qu'elle aurait à relever après son cinquantième anniversaire. Le Groupe de travail a aussi recommandé que l'Assemblée adopte le projet de décision ci-après :

"L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, créé conformément à la résolution 49/143 du 23 décembre 1994 :

a) Prend note des travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée;

b) Décide que le Groupe de travail devrait poursuivre ses travaux, en tenant compte notamment des vues exprimées à la quarante-neuvième et à la cinquantième session de l'Assemblée générale, et en particulier à sa session commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et lui présenter, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, un rapport sur ses travaux, y compris, éventuellement, des recommandations à sa cinquantième session."

5. À sa 68e séance, le 12 septembre 1995, la Cinquième Commission a examiné le rapport du Groupe de travail. Les observations et commentaires faits à cette occasion sont résumés dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/49/SR.68). À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a, sans objection, pris note du rapport du Groupe de travail et décidé de le renvoyer à l'Assemblée générale, pour qu'elle y donne suite, à la reprise de sa quarante-neuvième session.

6. À sa 107e séance plénière, le 14 septembre 1995, l'Assemblée générale a, par sa décision 49/495, pris acte du rapport de la Cinquième Commission transmettant le rapport du Groupe de travail (A/49/963). À la même séance, l'Assemblée a adopté en tant que décision 49/496 le projet de décision figurant au paragraphe 33 du rapport du Groupe de travail⁴. La décision 49/496 se lit comme suit :

"À sa 107e séance plénière, le 14 septembre 1995, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, créé par sa résolution 49/143 du 23 décembre 1994, a pris note des travaux du Groupe de travail et décidé que celui-ci devrait les poursuivre en tenant compte, entre autres, des vues exprimées aux quarante-neuvième et cinquantième sessions de l'Assemblée générale, notamment lors de sa réunion commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et de lui présenter à sa cinquantième session, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, un rapport sur ses travaux, comprenant toutes recommandations éventuelles."

7. Lors de l'allocution qu'ils ont prononcée au cours de la réunion commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de nombreux chefs d'État et de gouvernement ont évoqué la crise financière de l'Organisation. Le 24 octobre 1995, l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/6, intitulée "Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies", qui contenait le paragraphe suivant :

"Pour pouvoir accomplir son travail efficacement, l'Organisation des Nations Unies doit disposer de ressources suffisantes. Les États Membres doivent s'acquitter intégralement et ponctuellement de leur obligation de subvenir aux dépenses de l'Organisation, conformément à la répartition décidée par l'Assemblée générale. Cette répartition doit être arrêtée sur la base de critères rencontrant l'assentiment des États Membres et considérés par ceux-ci comme équitables."

8. Le présent rapport est présenté en application de la décision dont le texte est reproduit au paragraphe 6 ci-dessus.

9. Le Groupe de travail a tenu 30 séances du 28 novembre 1995 au 4 juin 1996. À sa 1re séance, présidée par le Président, M. Diogo Freitas do Amaral, Président de la cinquantième session de l'Assemblée générale, le Groupe de travail a réélu M. Ernst Sucharipa (Autriche) et Mme Annette des Iles (Trinité-et-Tobago) à la vice-présidence.

10. À sa 2e séance, le 15 décembre 1995, le Groupe de travail a examiné un document intitulé "Programme de travail" (WGFS/28), qui contenait un projet de calendrier des réunions et un projet de programme de travail, indiquant les questions ou éléments devant être examinés à la cinquantième session qui relèvent du mandat du Groupe de travail, de façon à progresser vers le règlement de la crise financière. Les questions inscrites au programme de travail étaient les suivantes :

a) La situation de trésorerie, y compris l'accroissement des dettes de l'Organisation à l'égard des États Membres, de même que la mise en place de mécanismes financiers permettant d'enrayer la récurrence des crises financières;

b) Le versement des contributions dans leur intégralité et dans les délais prévus; l'augmentation des contributions non acquittées; la question des arriérés; les mesures d'incitation et de dissuasion;

c) Le barème des quotes-parts.

11. À la même séance, le Groupe de travail a approuvé le programme de travail. Il était également saisi d'un document intitulé "Condensé des vues exprimées sur la situation financière" (WGFS/29), qui avait été établi par le Secrétariat à la demande du Groupe de travail. Ce document se fondait sur les vues exprimées par les États Membres à la cinquantième session de l'Assemblée générale, lors du débat général (4e à 29e séance) (voir A/50/PV.4 à 29), et au cours de la réunion commémorative extraordinaire (35e à 40e séance) (voir A/50/PV.35 à 40). Le résumé des vues devait servir de base aux travaux du Groupe de travail et était présenté suivant les questions inscrites au programme de travail (voir par. 10 ci-dessus). Les deux Vice-Présidents ont par ailleurs proposé un document intitulé "Questions à examiner" (WGFS/30), afin de faciliter le débat et de l'orienter en fonction du programme de travail.

12. À la 3e séance du Groupe de travail, le 24 janvier 1996, le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a fait une déclaration, dans laquelle il a mis les membres du Groupe au courant de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et il a répondu aux questions qui lui avaient été posées.

13. À la 5e séance, le 5 février, le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a fait une nouvelle déclaration dans laquelle il a rappelé aux membres du Groupe de travail certains éléments de la situation financière de l'Organisation à la fin de 1995, et a fait le point de la situation à la fin du mois de janvier 1996. Il a également indiqué l'évolution probable de la situation pour le reste de l'année 1996 (WGFS/32). De nouvelles déclarations ont été faites par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion à la 19e séance, le 9 avril, et à la 27e séance, le 30 avril, qui a informé les membres du Groupe de travail de la situation financière actuelle de l'Organisation et répondu aux questions posées par eux.

14. À la 6e séance, le 6 février, le Secrétaire général a fait une déclaration devant le Groupe de travail dans laquelle il a exposé les difficultés auxquelles

se heurtait l'Organisation et souligné dans ce contexte qu'il importait de prendre des mesures pour surmonter la crise financière (WGFS/34).

15. À ses 3e à 29e séances, du 7 février au 1er mai 1996, le Groupe de travail a tenu un débat de fond sur les questions inscrites à son programme de travail (voir par. 10 ci-dessus). Au cours du débat, plusieurs membres et groupes d'États Membres ont présenté des propositions sur les questions figurant à l'ordre du jour du Groupe de travail. Un certain nombre des documents de travail traitaient de façon exhaustive de tout l'éventail des questions dont le Groupe de travail était saisi. Pour leur part, les Vice-Présidents ont présenté, pour faciliter le débat, des projets de décision sur la question du paiement des contributions non acquittées (WGFS/46 et Rev.1 et 2), et sur les mesures d'incitation et de dissuasion (WGFS/53 et Rev.1). Les Vice-Présidents ont également récapitulé les propositions relatives aux barèmes des quotes-parts qui figuraient dans les documents de travail (WGFS/43 et Add.1 et 2). Le document de travail WGFS/43 et ses deux additifs ont été regroupés dans un document unique (WGFS/43/Rev.1) pour en faciliter l'examen.

16. La liste de tous les documents de travail présentés au Groupe de travail à la présente session ainsi qu'à sa session antérieure, y compris les propositions formulées par des membres et d'autres documents préparés par le Secrétariat à la demande d'États Membres, figure en annexe au présent rapport (WGFS/1 à 56). Des renseignements supplémentaires ont également été fournis oralement par les représentants du Secrétariat.

17. Au cours de la présente session, un grand nombre d'États Membres ont de nouveau déclaré que la cause fondamentale de la situation financière grave où se trouvait l'Organisation des Nations Unies tenait au fait que des États Membres, en particulier certains des principaux pays contributeurs, ne s'acquittaient pas intégralement, ponctuellement et sans conditions de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation. Certains États Membres ont estimé que si le fait qu'un grand nombre d'États Membres ne s'acquittaient pas de leurs obligations financières ponctuellement et intégralement était une des causes majeures de la grave crise financière actuelle, un examen approfondi de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Groupe de travail s'imposait pour parvenir à une solution à long terme qui assurerait à l'Organisation une base financière saine. D'autres États Membres étaient d'avis que la cause fondamentale de cette situation tenait au fait que le barème des quotes-parts ne répartissait pas équitablement les dépenses de l'Organisation entre les États Membres.

18. Le débat a montré que les membres du Groupe de travail reconnaissaient la nécessité de trouver d'urgence une solution à la situation financière actuelle de l'Organisation. Un large éventail de vues et de positions ont été exprimées. Il a été convenu qu'un nouvel examen approfondi de tous les éléments de la question était encore nécessaire.

19. On a également fait observer que les activités du Groupe de travail avaient contribué à continuer de faire mieux connaître à la communauté internationale la véritable portée de la situation financière, et facilité les efforts entrepris par le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général pour encourager les États Membres à verser leurs contributions ponctuellement conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du règlement financier et règles de gestion financière.

20. À sa 30e séance, le 4 juin 1996, le Groupe de travail a achevé ses débats de la session en cours de l'Assemblée générale et, conformément à la décision 49/496 de l'Assemblée, présente à l'Assemblée générale à sa cinquantième session, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, le présent rapport sur l'état d'avancement de ses travaux. Le Groupe de travail a décidé de recommander que, conformément à son programme de travail (voir par. 10 ci-dessus), l'examen des questions sur lesquelles porte son mandat se poursuive au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée. Cet examen devrait s'appuyer sur les travaux effectués au cours des quarante-neuvième et cinquantième sessions, en vue de permettre à l'Assemblée générale de prendre en temps opportun les mesures appropriées pour doter l'Organisation d'une assise financière viable aux fins de ses opérations futures. Le Groupe de travail était conscient de l'importance et de l'urgence de cette tâche et du fait que d'importants efforts politiques étaient nécessaires pour résoudre les graves difficultés financières de l'Organisation. Le travail réalisé jusqu'ici devrait faciliter ces efforts.

21. À cette fin, le Groupe de travail recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

"L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, créé conformément à la résolution 49/143 du 23 décembre 1994 et à la décision 49/496 du 14 septembre 1995 :

a) Prend note des travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée;

b) Décide que le Groupe de travail devra poursuivre ses travaux, en tenant compte notamment de l'examen de la question auquel il a procédé pendant les quarante-neuvième et cinquantième sessions et des vues exprimées à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, et lui présenter, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, un rapport sur ses travaux, y compris, éventuellement, des recommandations, à sa cinquante et unième session."

Notes

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 28e séance, et rectificatif.

² Ibid., 85e et 86e séances.

³ Ibid., 94e séance.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 43 (A/49/43).

⁵ Ibid., par. 7 et 16.

ANNEXE

Liste des documents de travail*

WGFS/1	Aperçu de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
WGFS/2	Projet de programme de travail du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies : calendrier des séances
WGFS/3	Vues des États Membres
WGFS/4	Présentation du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion
WGFS/5	Mesures d'incitation et pénalisations dans les organismes des Nations Unies
WGFS/6	Contributions mises en recouvrement et contributions non acquittées a) Budget ordinaire b) Opérations de maintien de la paix
WGFS/7	Bibliographie des principaux documents concernant la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
WGFS/8	Barème des quotes-parts approuvé pour 1995 pour le budget ordinaire et les budgets des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne les membres actuels du Conseil de sécurité
WGFS/9	Mise à jour de la situation financière de l'ONU
WGFS/10	Situation de trésorerie : modalités d'approbation des budgets d'opérations de maintien de la paix et des ouvertures de crédits correspondantes
WGFS/11/Part I	Liste récapitulative de propositions Question 1 – Paiement par les États Membres de leurs contributions à l'ONU en totalité et en temps voulu Question 2 – Le problème des arriérés de paiement des États Membres

* Les documents de travail sont conservés dans les dossiers du Secrétariat où ils peuvent être consultés par les États Membres.

WGFS/11/Part II	Liste récapitulative de propositions
	Question 3 – Situation de trésorerie
	Question 4 – Modalités d’approbation des budgets d’opérations de maintien de la paix et des ouvertures de crédits correspondantes
WGFS/11/Part III/ Rev.1	Liste récapitulative de propositions
	Question 5 – Méthode suivie pour l’établissement du barème des quotes-parts
	Question 6 – Autres propositions
WGFS/12	Opinion juridique sur diverses propositions figurant dans l’exposé de position de l’Union européenne intitulé "Mesures visant à encourager les États à acquitter leurs contributions"
WGFS/12/Add.1	Opinion juridique relative à une interprétation plus stricte de l’Article 19 de la Charte
WGFS/13	Dispositions pertinentes du Règlement financier et des Règles de gestion financière
WGFS/14/Corr.1	Document établi à l’intention du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l’Organisation des Nations Unies
	– Méthode actuelle de calcul des arriérés au sens de l’Article 19 et variantes (avec tableaux)
	– Systèmes d’incitation à courbe en S (avec tableaux)
	– Certificats amortissables pour le financement du maintien de la paix
WGFS/15	Situation des États Membres au regard de l’Article 19
WGFS/15/Add.1	Liste des pays qui sont tombés sous le coup de l’Article 19 au cours des 10 dernières années
WGFS/15/Add.2	Répercussions éventuelles de l’application de chacune des trois variantes de la méthode actuelle pour le calcul des arriérés au sens de l’Article 19
WGFS/16	Propositions et idées avancées pour un système de mesures d’incitation et de dissuasion
WGFS/17	Calcul du remboursement des intérêts sur la base de systèmes d’incitation à courbe en S

WGFS/18/Rev.1	Antigua-et-Barbuda, Belize, Cambodge, Cap-Vert, Dominique, Érythrée, Fidji, îles Marshall, îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Sao Tomé-et-Principe et Vanuatu : projet de recommandation sur la suppression du taux "plancher"
WGFS/19	Modèles de l'effet des modifications diverses apportées aux méthodes de calcul du barème des quotes-parts
WGFS/19/Add.1	Modifications du plancher
WGFS/19/Add.2	Élimination de la formule d'ajustement au titre de l'endettement
WGFS/19/Add.3	Effet du plafond
WGFS/19/Add.4	Dégrèvement en faveur des pays à faible revenu par habitant : effet des divers coefficients
WGFS/19/Add.5	Effet du plafond
WGFS/19/A	Données relatives au produit national brut
WGFS/20	Nouvelle-Zélande : proposition visant à résoudre globalement les problèmes financiers de l'Organisation des Nations Unies
WGFS/21	Résumé de l'évolution des divers éléments dans les méthodes de calcul du barème des quotes-parts
WGFS/22	Données statistiques sur le recrutement du personnel, 1990-1994
WGFS/23/Rev.1	Données statistiques sur l'achat de biens et de services, 1992-1995
WGFS/24	Modèles de l'effet des modifications diverses apportées aux méthodes de calcul du barème des quotes-parts : période de base de six ans
WGFS/24/Add.1	Modifications du plancher
WGFS/24/Add.2	Élimination de la formule d'ajustement au titre de l'endettement
WGFS/25	Données relatives à la population
WGFS/26	Allemagne, Arménie, Belgique, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, îles Salomon, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède : position sur le barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies
WGFS/27	État récapitulatif des contributions au 30 juin 1995
WGFS/28	Programme de travail (1996)

WGFS/29	Condensé des vues exprimées sur la situation financière
WGFS/30	Questions à examiner (propositions des deux Vice-Présidents)
WGFS/31	Proposition de l'Union européenne pour résoudre la crise financière de l'Organisation des Nations Unies
WGFS/32	Déclaration faite le 5 février 1996 par M. Joseph E. Connor, Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, devant le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
WGFS/33	Groupe des 77 et Chine : position sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
WGFS/34	Déclaration faite le 6 février 1996 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devant le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation
WGFS/35	Arriérés
WGFS/36	Mesures d'incitation et de dissuasion
WGFS/37	Liste des États Membres ayant payé intégralement au 31 décembre 1995 leur contribution au budget ordinaire de 1995
WGFS/38	Effet de différents plafonds sur le barème des quotes-parts
WGFS/38/Add.1	Effet de différents plafonds sur le barème des quotes-parts (sur la base de la proposition de l'Union européenne contenue dans le document WGFS/31)
WGFS/39	Mesures qui pourraient être adoptées pour améliorer la situation des liquidités et réduire les arriérés de paiement aux pays ayant fourni des contingents
WGFS/40	Lettonie : proposition relative au respect de l'obligation de paiement ponctuelle des contributions
WGFS/41	Arrangements relatifs au règlement des arriérés dans certaines institutions spécialisées des Nations Unies
WGFS/42	Hypothèses sur lesquelles s'appuient les prévisions de février concernant la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix en 1996
WGFS/43	Récapitulatif des positions présentées dans les documents de travail WGFS/20, WGFS/31 et WGFS/33 sur les barèmes des quotes-parts

WGFS/43/Add.1	Récapitulatif des positions présentées dans les documents de travail WGFS/20, WGFS/31, WGFS/33 et WGFS/45 sur les barèmes des quotes-parts
WGFS/43/Add.2	Récapitulatif des positions présentées dans les documents de travail WGFS/20, WGFS/31, WGFS/33, WGFS/45, WGFS/49 et WGFS/52 sur les barèmes des quotes-parts
WGFS/43/Rev.1	Récapitulatif des propositions présentées dans les documents de travail WGFS/20, WGFS/31, WGFS/33, WGFS/43 et Add.1 et 2, WGFS/45, WGFS/49 et WGFS/52 sur les barèmes des quotes-parts, dont certaines parties ont été publiées dans le document WGFS/43 et Add.1 et 2.
WGFS/44	Avis juridique sur l'application de l'Article 2, paragraphe 2, de la Charte des Nations Unies
WGFS/45	Japon : proposition de réforme financière
WGFS/46	Projet de décision présenté par les Vice-Présidents : règlement des arriérés
WGFS/46/Rev.1	Projet de décision révisé présenté par les Vice-Présidents : règlement des arriérés
WGFS/46/Rev.2	Projet de décision révisé présenté par les Vice-Présidents : règlement des arriérés
WGFS/47	Opportunité et conditions de mise en place de systèmes d'incitation et de pénalités susceptibles d'améliorer le recouvrement des contributions obligatoires aux budgets des Nations Unies et des institutions spécialisées
WGFS/48	Sommes dues aux États Membres, au 31 décembre 1995, au titre des contingents et du matériel leur appartenant
WGFS/49	Canada : position sur le barème des quotes-parts
WGFS/50	Données statistiques relatives aux achats de biens et services en 1995
WGFS/51	Proposition du Mexique concernant le projet de décision publié sous la cote WGFS/46
WGFS/52	États-Unis d'Amérique : position sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
WGFS/53	Projet de décision soumis par les Vice-Présidents : dispositions incitatives
WGFS/53/Rev.1	Projet de décision soumis par les Vice-Présidents : dispositions incitatives/dissuasives

- WGFS/54 Sommes dues aux États Membres au titre des contingents et
du matériel leur appartenant, des achats de biens et
services effectués dans le cadre des lettres d'attribution
et des indemnités à verser en cas de décès ou d'invalidité
- WGFS/55 Statistiques relatives au recrutement du personnel (1995)
- WGFS/56 Canada : proposition concernant une formule révisée pour
l'ajustement en fonction du revenu par habitant